

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 MAI 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 3

Le 17 Mai 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)
Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)
Cécile UTILE -GRAND (Pouvoir à Frédéric BATAILLE)
Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)
Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)
Capucine FAVRE (Pouvoir à Gérard MATTIS)
Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

EXCUSÉS

Paul PELLECUER
Éric JACQUEMOUD
Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nicolas MORIN

2021-54 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Véronique PESENTI-GROS, Vice-Présidente déléguée aux finances, présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative n°1 au Budget Principal.

Suite à la situation actuelle due à la crise sanitaire qui a obligé l'École de Musique de Haute-Tarentaise qui oblige de rembourser les familles pour les cours non suivis à hauteur de 10 000 euros. Il convient donc d'opérer un transfert de crédits du chapitre 022 au chapitre 67.

Par ailleurs, suite à la signature de l'avenant n°2 Volet Montagne de la convention de participation au Fonds Région Unie avec la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 32 000 euros, il convient d'opérer un transfert de crédits du chapitre 022 au chapitre 67.

Il est proposé de voter une décision modificative pour ajuster les crédits au Budget Principal :

| | | |
|------------|--------------------------------------------|-------------|
| 73285 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE | DM n°1 2021 |
| Code INSEE | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE | |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

ANNULATION TITRES + COVID

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 42 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 42 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-673-311 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-6743-01 : Subventions de fonctionnement (versées par groupement) | 0.00 € | 32 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 0.00 € | 42 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 42 000.00 € | 42 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mai 2021 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les crédits votés lors du budget primitif comme ci-dessus ;
- **AUTORISE** les virements de crédits susmentionnés.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

